

Bruxelles, le 23 juillet 2015  
Communiqué de presse

## **Le secteur des soins de santé doit-il payer le tax shift ?**

Le gouvernement est à la recherche de **978 millions d'euros d'économies supplémentaires** afin de continuer à maîtriser le budget cette année-ci, à savoir afin de limiter le déficit à 2,5 % comme promis à l'Europe. Pour l'année prochaine, environ 800 millions d'euros supplémentaires sont nécessaires.

**L'assainissement budgétaire se réalise intégralement par des économies**, où la pression fiscale globale est encore diminuée. Les économies se situent surtout auprès du gouvernement qui fera encore des exercices d'efficacité à concurrence de 700 millions d'euros.

### **Les mutualités doivent économiser 100 millions.**

Le contrôle budgétaire prévoit pour les mutualités les retenues suivantes en matière de frais d'administration : 50 millions en 2016, 25 millions supplémentaires en 2017 et 25 millions supplémentaires en 2018. Une retenue totale et structurelle donc de 100 millions d'ici 2018. La méthode de retenue n'a pas encore été déterminée.

Une partie du tax shift est financée par le gouvernement qui devra travailler plus efficacement et aussi par les mutualités qui devront faire la même chose.

Dans le cadre de ces économies, les Mutualités Libérales affirment clairement que :

- 1) si l'on touche encore une fois aux frais d'administration, elles expriment le souhait et l'espoir qu'il sera déterminé en concertation commune avec le secteur comment cette retenue aura lieu. Sinon, cela signifierait une rupture avec la concertation vantée entre le gouvernement et les mutualités.
- 2) qui parle d'efficacité des mutualités, doit également oser s'exprimer sur la mise à disposition de moyens afin de permettre au secteur de continuer à exécuter ses tâches légales d'une façon efficace, et cela pour que le gouvernement ne se limite pas simplement à la suppression linéaire et simple de moyens de fonctionnement.

Geert Messiaen  
Secrétaire général